

La population du canton de Vaud se répartit de la manière suivante, d'après l'„Annuaire statistique suisse“ de 1893 :

Districts	Population totale (recensement de 1888)	Population vivant du produit de l'agriculture	% de la population agricole
Aigle	18,648	10,418	56
Aubonne	8,487	5,242	62
Avenches	5,305	2,840	54
Cossonay	11,571	7,225	62
Echallens	9,661	6,618	69
Grandson	13,841	4,585	33
Lausanne	41,076	6,192	15
La Vallée	5,527	626	11
Lavaux	9,837	6,632	67
Morges	14,396	7,370	51
Moudon	11,865	6,217	52
Nyon	13,524	5,979	44
Orbe	13,803	6,994	51
Oron	6,583	4,241	64
Payerne	10,872	5,987	55
Pays-d'Enhaut	4,613	2,635	57
Rolle	6,125	3,376	55
Vevey	25,664	6,320	25
Yverdon	16,257	6,977	43
<i>Total</i>	247,655	106,474	43

Pour nous rendre compte de l'influence du milieu agricole ou viticole, nous avons réuni les différents districts en quatre groupes, d'après les observations faites de 1803 à 1893.

1° Districts viticoles.

	Hectares de vignes ¹⁾	Natalité	Mortalité
Morges	945	23.1	18.1
Vevey	927	25.9	20.4
Lavaux	755	26.6	19.9
Nyon	735	23.4	20.4
Rolle	676	26.3	21.0
Aigle	658	25.9	20.8
<i>Moyenne</i>		26.2	20.1

¹⁾ Statistique agricole de 1895.

2° Districts sans vignes.

	Natalité	Mortalité
La Vallée	29.3	18.7
Echallens	28.7	21.7
Moudon	31.8	22.9
Pays-d'Enhaut	26.4	22.2
Oron	32.2	22.2
Payerne	28.6	21.1
Cossonay	26.8	20.5
<i>Moyenne</i>	29.1	21.3

3° Districts ayant peu de vignes.

	Hectares de vignes	Natalité	Mortalité
Aubonne	284	32.1	25.5
Orbe	394	27.1	20.1
Avenches	169	26.6	22.4
Yverdon	200	28.2	21.0
Grandson	294	31.6	22.3
<i>Moyenne</i>		29.1	22.2

4° Districts dans des conditions spéciales, vu l'agglomération urbaine et vu l'Hôpital cantonal.

	Hectares de vignes	Natalité	Mortalité
Lausanne	456	27.4	24.4
<i>Moyenne du canton</i>		27.7	21.4

A. L'examen des statistiques de 1803 à 1893 de la mortalité pendant ce siècle démontre clairement que les districts viticoles ont la plus faible *léthalité*. Leur natalité inférieure est en rapport avec leur prospérité générale.

B. La mortalité générale est moins considérable dans les districts viticoles que dans les autres, mais la *mortalité des adultes masculins* y est plus forte. Nous sommes arrivés à cette conclusion en calculant pour la période 1886 à 1893 le rapport de la mortalité des hommes de 20 à 49 ans à la mortalité des femmes du même âge.

Pour 100 décès de femmes, il est mort adultes masculins de :

	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans
Aigle	109	102	127
Aubonne	81	116	125
Avenches	133	61	148
Cossonay	110	116	119
Echallens	105	120	124
Grandson	67	112	143
Lausanne	116	131	162
La Vallée	66	68	157
Lavaux	86	159	138
Morges	94	191	105
Moudon	78	105	182
Nyon	106	141	135
Orbe	111	111	159
Oron	91	128	119
Payerne	69	100	148
Pays-d'Enhaut	89	73	130
Rolle	136	122	105
Vevey	105	162	109
Yverdon	94	140	127
Moyenne du canton	100	119	140
Districts viticoles (Lavaux, Morges, Rolle et Nyon.)	105	153	120
Districts sans vignes, d'alti- tude moyenne (Echallens, Cos- sonay, Moudon, Oron et Payerne.)	90	114	138

Les périodes d'âge de 20 à 39 ans sont donc les plus fâcheuses dans le vignoble.

On remarque dans le tableau démographique de 1888 que la mortalité des adultes des deux sexes est plus forte dans le canton de Vaud que dans le reste de la Suisse.

C. La statistique du nombre des veuves se rattache naturellement à cette question et donne les résultats suivants relevés dans le recensement fédéral de 1888 (page 174, vol. II).

Sur 1000 femmes possédant la majorité matrimoniale étaient :

	Célibataires	Mariées	Divorcées	Veuves
Canton de Vaud	354	488	6	152
Aigle	290	543	7	160
Aubonne	247	559	6	188
Avenches	356	485	4	155

	Célibataires	Mariées	Divorcées	Veuves
Cossonay	289	529	4	178
Echallens	301	530	5	164
Grandson	311	525	6	158
Lausanne	454	402	10	134
La Vallée	318	543	4	135
Lavaux	336	489	4	171
Morges	334	499	6	161
Moudon	337	527	6	130
Nyon	307	529	4	160
Orbe	250	572	3	175
Oron	304	541	1	154
Payerne	343	514	6	137
Pays-d'Enhaut	317	541	4	138
Rolle	324	497	7	172
Vevey	457	400	7	136
Yverdon	326	510	7	157

La moyenne des veuves du canton étant de 152‰, celle des districts viticoles est de 165, celle des districts sans vignes de 148. Lausanne et Vevey, bien qu'ayant une forte mortalité d'adultes de la période matrimoniale, ont cependant le minimum des veuves. Le régime urbain favorisant les remariages est la cause de ce fait.

D'après le „Dictionnaire du canton de Vaud“ (Martignier et de Crousaz, 1867, page 532): „A Lavaux, les descentes à la cave sont trop fréquentes et la vie d'un grand nombre est abrégée par l'abus d'un vin généreux qui, pris avec modération, en aurait prolongé le cours. Aussi il n'est aucune des parties du pays, où il y ait plus de jeunes veuves qu'à Lavaux.“

En 1888, le nombre des veuves, sur 1000 personnes mariables, était de 131 pour la Suisse.

Les causes de la viduité sont multiples et demandent une étude complète.

D. La durée de la vie n'est pas abrégée dans les districts viticoles où l'on trouve une moyenne de 104 vieillards sur mille habitants alors que la moyenne du canton est de 97 (voir „Population“ page 14).

E. Si nous comparons les exemptions du service militaire de 1884 à 1891 dans les districts viticoles (Morges, Lavaux, Rolle, Nyon) et celle des districts sans vignes placés à peu près aux mêmes altitudes (Echallens, Cossonay, Moudon, Oron, Payerne), nous trouvons pour les premiers un chiffre de 28.7 et pour les seconds de 29.8 ‰.

F. Les causes des suicides sont si multiples, qu'on ne peut attribuer leur plus grand nombre dans les régions viticoles à l'alcoolisme seul.

G. Les décès par *affections des voies respiratoires* ne sont pas plus fréquents que dans l'ensemble du canton. Ceux par maladies cardiaques paraissent plus nombreux que dans les autres districts.

H. La mortalité infantile est moins considérable dans les districts viticoles que dans les districts purement agricoles.

J. Les naissances illégitimes sont peu fréquentes dans les districts viticoles.

En résumé, les districts viticoles ne présentent pas les apparences générales des contrées où l'alcoolisme exerce ses ravages. La population y est vigoureuse et aussi robuste que dans les pays les mieux favorisés au point de vue de l'hygiène. De nombreuses familles de vigneron comptent plus de quatre générations dans la même profession et dépassent ainsi le terme fixé par l'expérience à l'extinction de toute race abâtardie.

Nous étudierons dans un chapitre spécial les trop grands ravages produits par l'alcoolisme dans le canton. Ici nous voulons simplement faire remarquer que l'alcoolisme ne prédomine pas dans le vignoble.

L'Etat doit continuer à lutter énergiquement contre le phylloxera pour favoriser la production de nos excellents vins. L'hygiène publique a tout intérêt à ce que le vin naturel ne soit pas remplacé par des mélanges alcooliques.

Comparaison de la natalité et de la mortalité du canton de Vaud avec celles de la Suisse et de différents pays.

	De 1871 à 1890		1892	
	Natalité	Mortalité	Natalité	Mortalité
Norvège	30.6	16.9	29.6	17.7
Suède	29.8	17.6	27	17.9
Irlande	24.9	18	22.4	19.4
Danemark	31.7	19	29.5	19.4
Angleterre . . .	34	20.3	30.5	19
Ecosse	33.6	20.4	30.7	18.5
Belgique	31	21.4	28.9	21.8
Canton de Vaud .	27.7	21.9	26.8	18.3
Suisse	29.4	22.1	28	19.3
Hollande	35.2	22.6	32	21
France	24.6	22.8	22.1	22.6
Allemagne . . .	38.1	26	35.7	24.1
Italie	37.3	28.6	36.3	26.2

(Extrait de la „Revue scientifique“ du 15 octobre 1895.
Les chiffres concernant le canton de Vaud ont été intercalés.)

Les statistiques démographiques données par M. Paul Leroy-Beaulieu („Revue des Deux-Mondes“ du 15 octobre 1897) démontrent que la fécondité va toujours décroissant, dans tous les pays où l'aisance générale s'accroît.

En Russie on compte encore 48 à 50 naissances par mille habitants. La natalité en Hongrie est de 40 ‰. En Italie elle est de 37, en Allemagne de 36, en Espagne, en Portugal et en Grèce de 35, dans les Pays-Bas de 33, en Belgique et dans le Royaume-Uni de 29, en Suisse de 28, en France de 22.

M. Marcus Rubin, chef du bureau de statistique du Danemark, considérant que la civilisation n'a pas pour tâche unique de veiller à la conservation de la vie et qu'elle doit vouer sa sollicitude au renouvellement et à la multiplication de l'espèce humaine, a proposé une nouvelle méthode de classification des pays en prenant pour base le rapport des taux de natalité et de mortalité (Annuaire statistique suisse, 1898, p. 46—48).

D'après sa formule, la Suisse descendrait du 7^e rang qu'elle occupe au 9^e rang et le canton de Vaud s'abaisserait du 13^e au 19^e rang des cantons suisses. On ne peut cependant attribuer la même importance au taux de la natalité dont les causes sont purement instinctives et au taux de la mortalité qui est en rapport plus direct avec le degré de la civilisation ou de la culture intellectuelle et morale d'un pays.

Le canton de Vaud occupe un rang tout à l'honneur de ses conditions hygiéniques.

Malgré cette position privilégiée, il a encore beaucoup de progrès à réaliser dans le domaine de l'hygiène publique.

Trop d'enfants et d'adolescents sont fauchés par les maladies évitables qui composent le 20 ‰ du tribut mortuaire annuel.

On arrivera certainement à supprimer ces maladies infectieuses, de même qu'on a supprimé la variole. Les progrès de la médecine sont tels qu'on peut avoir la certitude qu'avec une surveillance active on parviendra à éteindre ces foyers morbides.

L'autorité sanitaire n'arrivera à ce beau résultat qu'avec le concours dévoué et actif du corps médical et avec l'appui des citoyens. Toutes les forces doivent être réunies pour lutter efficacement.

L'hygiène préventive doit s'appuyer sur la solidarité humaine; elle contribue à assurer la salubrité et à augmenter le bien-être de tous. Protéger la santé publique, c'est faire œuvre d'économie, d'utilité publique, de patriotisme et de charité. Le canton n'a pas failli à ce devoir social.